



Xavier Schneider, un pharmacien très connecté

Métavers en pharmacie

Demain, les officines seront à la fois physiques et virtuelles

Adapter l'officine aux besoins de chaque patient, y compris à distance : le concept de métavers rendra bientôt possible cette vision, encore un peu futuriste, d'une pharmacie numérique dans laquelle le patient naviguera comme dans un jeu vidéo, avant de retrouver dans une officine réelle les objets et les professionnels découverts virtuellement.

Installé depuis 2008 à Truchtersheim, à une vingtaine de kilomètres de Strasbourg, Xavier Schneider y concrétise ses deux passions professionnelles, le numérique et la prévention. En 2020, il a profité de la reconstruction totale de son officine, dotée désormais de vastes locaux répartis sur trois niveaux, pour y faire largement entrer les nouvelles technologies et la santé connectée. Depuis les présentoirs, les parcours des patients vers les comptoirs et bien entendu les produits proposés et les *corners* numériques, tout évoque ici une pharmacie du futur, qui répond aussi au concept de « hub de santé », un lieu de santé globale et pluridisciplinaire qui s'organise autour de l'officine. Une partie des locaux est d'ailleurs louée à d'autres professionnels de santé, dont des médecins. Après avoir été l'un des premiers officinaux à proposer des tensiomètres et des piluliers connectés ou des instruments de prévention numériques, ce confrère alsacien souhaite désormais faire de son officine un environnement à la fois virtuel et réel, qui permette à ses patients de circuler librement de l'un à l'autre. Le métavers, explique-t-il, est une représentation numérique de la réalité, combinant Internet et plusieurs

Le métavers est une représentation numérique de la réalité, dotant le patient d'un « jumeau numérique »

nouvelles technologies, dont la réalité augmentée et virtuelle. Il dote le patient d'un « jumeau numérique », lequel interagit avec les professionnels et l'officine.

Maison de santé virtualisée

Le métavers permettra à toute officine, grande ou plus petite, de se « continuer » virtuellement en fonction de la demande et des besoins de chacun. Cette « extension » potentiellement infinie permettra au patient de voir ce que le pharmacien peut lui proposer même s'il ne l'expose pas, que ce soit des services ou des objets volumineux, par exemple en matière de maintien à domicile. « Nos prestations et nos compétences restent mal connues du grand public, et la re-création d'une pharmacie dans un espace numérique, dans laquelle le patient se "promènerait" tout en restant chez lui, peut lui faire prendre conscience de l'ampleur des offres officinales, même dans des locaux exigus », poursuit Xavier Schneider. De plus, le métavers encouragera l'interprofessionnalité, car la pharmacie pourra s'accorder avec d'autres professionnels de santé eux aussi présents à la fois virtuellement et réellement, dans le cadre d'une « maison de santé virtualisée » qui combinerait les prestations de plusieurs intervenants, toutes centrées sur la spécificité du patient les consultant. L'accès au métavers de l'officine permettra au patient de découvrir les innombrables services en ligne à visée de prévention ou d'éducation sanitaire, le rôle du pharmacien étant alors de lui suggérer, dans son espace, les plus pertinents pour sa santé.

Combiner espaces virtuels et réels

Bien évidemment, certaines missions et prestations resteront dans le cadre d'un échange traditionnel, comme les vaccinations qui ne pourront se faire de manière virtuelle. C'est pourquoi l'officine, même largement ouverte au numérique, conservera toujours des espaces dédiés à ces activités, de même que des pièces pour les entretiens, dans le respect de la confidentialité. Toutefois, si les géants du numérique, à l'image de Facebook qui s'est récemment rebaptisé Méta, investissent énormément dans le métavers, il faudra encore cinq à dix ans avant que cet espace parallèle virtuel ne développe toutes ses capacités. Mais de nombreuses universités de santé, de même que des organisations ou des chaînes de pharmacie, comme l'Américaine CVS, la Suédoise Apotek, ou d'autres sociétés en Inde et au Canada, posent déjà le pied sur la planète métavers. D'ici à 2030, parie Xavier Schneider, les pharmacies combineront tout naturellement les espaces virtuels et réels. Les pharmaciens seront à la fois des cliniciens et des logisticiens, offrant aussi bien des produits qu'une large gamme de services de santé et pourront alors, virtuellement et réellement, montrer et proposer aux patients le bouquet de leurs compétences dans toute son ampleur.

Denis Durand de Bousingen



Le métavers peut faire prendre conscience de l'ampleur de l'offre officinale

En bref

TROD grippe La FSPF demande leur prise en charge

Alors que l'épidémie de grippe saisonnière se maintient à un niveau élevé, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) souhaite que les TROD grippe soient pris en charge, comme elle l'explique dans un communiqué publié le 9 janvier. « Dans le contexte actuel de circulation active des virus grippaux, la prévention de la propagation de l'épidémie grippale est un enjeu majeur, particulièrement pour les personnes vulnérables », rappelle le syndicat. La FSPF estime donc que la prise en charge des TROD de la grippe s'impose aujourd'hui et constitue même « une mesure de santé publique indispensable ».

Libre accès Quatre nouvelles spécialités

Quatre nouvelles spécialités ont intégré la liste des médicaments en libre accès au 20 décembre 2022. Il s'agit de deux médicaments à base de lopéramide 2 mg en boîtes de 12 comprimés orodispersibles (Lopéramide BGR Conseil 2 mg et Lopéramide Arrow Conseil 2 mg) et de deux spécialités homéopathiques. Ces dernières sont Labiameo granules (3 tubes de 4 g), traditionnellement utilisé dans les poussées d'herpès labial à partir de 6 ans, et Convameo granules (3 tubes de 4 g), traditionnellement utilisé pour traiter les états d'asthénie physiques et psychiques qui accompagnent les périodes de convalescence à partir de 12 ans.

Grippe et Covid La demande en tests combinés explose

Face aux épidémies de Covid et de grippe, le dépistage combiné de ces deux pathologies a le vent en poupe. Le fabricant AAZ annonce commercialiser 200 000 tests par semaine, dans 10 000 pharmacies. En dépit de leur succès, ces tests sont cependant toujours dans l'attente d'un avis de la Haute Autorité de santé (HAS) sur leur place dans la stratégie, et par conséquent de leur remboursement. Il n'en reste pas moins un outil prisé par le corps médical – et des patients – pour confirmer le diagnostic et exclure l'une ou l'autre de ces pathologies. Deux autres versions, l'une infantile dotée d'une éponge nasale, l'autre combinant à la fois le dépistage du Covid, de la grippe et du virus respiratoire syncytial (VRS), développées par le Laboratoire AAZ, sont elles aussi en attente de décisions de la part des pouvoirs publics.

Escroquerie à la Sécurité Un pharmacien de Nîmes condamné

En plus de devoir rembourser plus de 870 000 euros à la CPAM du Gard, un pharmacien a été condamné à 3 ans de prison, dont 2 ans avec sursis, 5 000 euros d'amende, ainsi qu'une interdiction de gérer une pharmacie pendant 4 ans. Entre janvier 2013 et décembre 2018, il a falsifié des ordonnances, surfacturé des prescriptions et utilisé des ordonnances au-delà de leur date de validité. Au tribunal, le prévenu a expliqué ses gestes par la situation financière délétaire de son officine, qualifiant sa propre attitude de « suicide professionnel » et s'est excusé auprès de la CNAM, de sa famille et du reste de la profession. S'il ne peut plus diriger d'officine, il pourra en revanche continuer à exercer en tant que pharmacien salarié, une fois sa peine de prison (avec un bracelet électronique) purgée.

Mediator Le Laboratoire Servier jugé en appel

Le procès en appel s'est ouvert le 9 janvier et se poursuivra jusqu'au 28 juin, au sein de la « salle des grands procès » du Palais de justice de Paris. Cet appel formé par les parties civiles et le parquet de Paris porte sur la relaxe partielle du Laboratoire Servier dans l'affaire Mediator (benfluorex), prononcée par le tribunal correctionnel de Paris. L'enjeu de ce nouveau procès sera pour les parties civiles d'obtenir la confirmation du jugement de première instance et le maintien d'un *minima* des indemnités. Elles souhaitent par ailleurs que le Laboratoire Servier soit reconnu coupable d'escroquerie. Celui-ci, pour sa part, a également formé appel car il conteste toujours avoir délibérément trompé les patients et les médecins prescripteurs sur la dangerosité du produit.

ROSP exercice coordonné La FSPF réclame un assouplissement

Constatant que certains pharmaciens ne peuvent obtenir le paiement de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins, prévue par la nouvelle convention nationale pharmaceutique, faute de couverture de leur territoire, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) réclame la tenue urgente d'une commission paritaire nationale de l'ACI CPTS pour un assouplissement de cette exigence.